

AVIS DE RECRUTEMENT

(REF- 052015)

L'Office National de l'Electricité et de l'Eau Potable –Branche Electricité recrute **146 Jeunes Techniciens Electromécanique/Fabrication mécanique** pour le compte de ses différentes directions opérationnelles.

Principale mission du poste :

Organiser et assurer les travaux de maintenance électrique.

Profil requis par le poste :

- De nationalité marocaine ;
- Agé(e) de 25 ans au maximum au 1^{er} Janvier 2015 ;
- Titulaire d'un diplôme Etatique de Technicien en Electromécanique ou Fabrication mécanique, délivré par l'OFPPT ou autre diplôme équivalent reconnu par l'Etat.

Dossier de candidature : (Scanné et envoyé par e-mail)

- CV récent avec photo (portant obligatoirement **l'adresse du domicile, l'e-mail et le numéro de téléphone**);
- Copie du diplôme obtenu;
- Copie de la carte nationale ;
- Copie du document justifiant l'équivalence pour les diplômes non délivrés par un établissement public marocain.

Les dates et lieux de l'examen écrit et entretiens oraux seront communiqués par lettre de convocation aux candidats présélectionnés par la commission de recrutement.

La liste des candidats présélectionnés pour passer l'examen écrit et les résultats classés par ordre de mérite (liste des candidats retenus et liste d'attente) seront publiés sur les sites web de l'ONEE-Branche Electricité (www.one.ma) et de l'emploi public (www.emploi-public.ma).

-Les dossiers de candidature sont à envoyer obligatoirement en ligne via l'espace recrutement du site officiel de l'ONEE-Branche Electricité www.one.ma, et ce avant le 01/04/2016 .

-Le fichier à charger dans l'espace recrutement doit être de type PDF ou compressé en .rar ou .zip et ne doit pas dépasser 500 Ko maximum.

- Les Candidats ne doivent postuler que pour une seule opération de recrutement selon la spécialité de leur diplôme. En cas de double postulation, l'ONEE-Branche Electricité se réserve le droit de choisir de convoquer le candidat à une opération déterminée.

-Les candidatures incomplètes ou parvenues après le délai susmentionné ou envoyées par poste ou déposées ne seront pas prises en compte et ne feront pas l'objet de suite de la part de l'office.